TOULOUSE
273 AVENUE DE FRONTON
TOULOUSE
31200
N° de TVA FR37 844 174 680

IBAN : FR76 1005 7190 2000 0200 7030 124
BIC : CMCIFRPP

LES JARDINS DU CEOU

114 rte de la capelle

46350 reilhaguet

N° de TVA .

FACTURE N° 10010697

N° Client : 99912

Date : 02/02/2026

N° DP	**26020019**	**Date de DP**	**02/02/2026**
Opérateur	BASRI AADIL		

Quantité	Référence	Désignation		Prix Unit HT	Remise	P.U. Net	Montant HT
1	PEL 165517	*KIT EVENTS BATT 1500/1200 2022*	3	49,41	10,00%	44,47	44,47
					Total DP		44,47

Code TVA	TVA%	Montant HT	Remises	Frais Divers	Base HT	Montant TVA	Montant TTC
3	20,00	44,47			44,47	8,89	53,36

53,36 A échéance au 02/02/2026 ***par REGLEMENT COMPTANT***

Total HT	44,47
Total TVA	8,89
Total TTC	**53,36**
Devise	**EUR**

Conditions générales de vente : nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Nos marchandises et prestations de services sont payables au comptant ou à la réception de facture. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. En cas de paiement postérieur à la date de règlement figurant sur la facture, une pénalité de retard sera exigible le jour suivant la date de règlement. Cette pénalité sera calculée sur la base de 9 fois le taux de l'intérêt légal au jour de la facturation, sans pouvoir être inférieur à 2% par mois de retard. En outre, l'ensemble des frais de recouvrement sera à la charge du client
En cas de renvoi au contentieux, le montant du débiteur sera majoré à titre de clause pénale de 10% des sommes dues sans préjudice des frais de justice s'il y a lieu. Cette clause est de rigueur. Toute réclamation concernant nos fournitures ou services devra nous être adressée sous peine d'irrecevabilité dans les 10 jours qui suivent l'envoi de notre facture. Lorsque l'acheteur demande à être facturé mensuellement, il accepte de prendre en charge des frais de gestion de compte égaux à 1,52€ H.T. par mois.
Toutes contestations relèveront du tribunal de commerce du siège social
Réserve de propriété : nos ventes sont conclues sous condition suspensive, le matériel livré restant notre propriété jusqu'à complet paiement du prix convenu selon les termes des articles 2367 et suivants du Code Civil. L'acheteur ne peut ni vendre la machine, ni la céder, ni en disposer ou la mettre en gage sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par une personne interposée avant complet paiement, sauf consentement exprès et écrit de notre société, sous peine d'exigibilité immédiate du solde du prix du matériel livré
Dans tous les cas d'annulation de la commande du fait de l'acheteur, les acomptes ne seront pas remboursés.
La présente facture est soumise à nos Conditions Générales que l'acheteur reconnaît accepter

Date	**02/02/2026**
N° facture	**10010697**
N° Client	**99912**
Total TTC	**53,36€**